

## **GALITT article**

### **Quel(s) rôle(s) pour les TSM de demain ?**

L'émergence de services NFC sur le téléphone mobile rassemble aujourd'hui différents acteurs : opérateurs, banquiers, transporteurs et commerçants. Le thème est porteur de promesses mais aussi de questions à résoudre, et parmi elles la définition et le rôle du Trusted Service Manager (TSM), intermédiaire de confiance entre les Services Providers (SP) et les opérateurs mobiles (MNO), qui devra accompagner la vie des services.

Le GSMA pose les principes du rôle du TSM, qui s'articule autour de 2 idées majeures :

- Le TSM est l'unique point de contact pour le SP et lui permet de toucher l'ensemble de sa base clients.
- Le TSM administre et gère l'ensemble du cycle de vie de l'application du SP en toute sécurité.

Si certains attendus sont partagés par tous les SP (multi-opérateur, chargement d'applications, ...), d'autres aspects liés à la délégation de la sécurité et à la gestion du contenu de la carte varient selon le type d'application concernée, et avec eux le champ de la prestation du TSM.

Si l'on prend l'exemple de la France, les projets PAYEZ MOBILE, ULYSSE, ERGOSUM réunissant respectivement les représentants de la banque, du transport et du commerce, dont les travaux se sont appuyés sur des principes communs (le choix de l'Universal Integrated Circuit Card - UICC), ont mis en évidence le poids des métiers dans l'approche de la question.

Souhaitant faire émerger un standard interopérable, GlobalPlatform propose plusieurs scénarios de partage de responsabilités, selon que l'opérateur conserve l'exclusivité de la gestion du contenu de la carte, que cette gestion s'ouvre au TSM avec une autorisation préalable du MNO ou que le TSM agisse directement Over-The-Air (OTA) sur le contenu de l'UICC.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, le rôle du TSM se rapproche de celui du personnalisateur traditionnel, éventuellement fournisseur d'applications. Dans les autres cas, le TSM devra mettre en œuvre des dispositifs sécuritaires dédiés et disposer d'une plateforme OTA.

Il est aisé d'imaginer que selon la sensibilité des métiers et l'équilibre économique trouvé avec les opérateurs, les SP ne privilégient pas tous la même solution.

Mais le marché n'attend pas : des offres TSM ont émergé et s'appliquent à assurer l'interopérabilité avec les différents MNO, mais aussi à proposer un ensemble toujours plus étendu de services, depuis la conception de l'application jusqu'à la prise en charge des démarches sécuritaires.

La plupart sont des bureaux de personnalisation pour lesquels la personnalisation OTA constitue une extension naturelle. Les industriels de la carte sont présents. D'autres sont des sociétés indépendantes déjà connues dans la spécialité, ou récemment créées par de nouveaux acteurs comme les fabricants de mobiles. Enfin, certains établissements bancaires possèdent leur propre unité de personnalisation qu'ils envisagent d'étendre aux fonctions TSM. A signaler encore l'initiative de MasterCard avec MasterCard Over-the-Air Provisioning Service.

Les opérateurs semblent de bons candidats : le « simple mode » de GP leur est favorable, ils maîtrisent la technologie OTA et sont en contact avec l'utilisateur final. Mais à l'exception d'une organisation à la japonaise dans laquelle l'opérateur contrôle l'ensemble du système, le business model est difficile à trouver et les SP, les banques en particulier, redoutent une organisation qui laisserait trop de pouvoir à l'opérateur.

« Nous sommes au début de l'histoire : si les bases sont aujourd'hui posées, la répartition des rôles ne s'imposera que lorsqu'un équilibre économique sera trouvé entre les opérateurs et les Service Providers. » déclare Diane WALCH, Directrice Marketing chez GALITT. Il est probable qu'à terme plusieurs types de TSM coexisteront du fait des particularités des applications éligibles pour le mobile NFC.

**Diane Walch**

**Marketing director**

**GALITT**

**GALITT**

SAS au capital de 2 667 744 euros  
RCS Nanterre B 329 822 514 - TVA FR42 329 822 514  
29 rue Vauthier – 92100 Boulogne – France  
Tél. : +33 1 46 99 69 00 – Fax : +33 1 46 99 69 23  
[www.galitt.com](http://www.galitt.com) – [contact@galitt.com](mailto:contact@galitt.com)